

**DIRECTION DEPARTEMENTALE DES  
TERRITOIRES**

Epinal, le **13 SEP. 2016**

Service de l'Environnement et des Risques  
Bureau de la Prévention des Risques

Affaire suivie par : Catherine ROYER  
Fonction : Chargée de projet PPR  
Tél : 03 29 69 13 96  
Fax : 03 29 69 13 12  
Courriel : catherine.royer@vosges.gouv.fr  
ddt-ser@vosges.gouv.fr

Monsieur le Préfet des Vosges,

à

Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de  
la Mer  
Conseil Général de l'Environnement et du  
Développement Durable (CGEDD)  
Autorité Environnementale  
A l'attention de Philippe Ledenvic  
Tour Séquoia  
92055 La Défense Cedex

Objet : Évaluation environnementale

P.J. : Rapport relatif à l'évaluation environnementale du Plan de Prévention du risque inondation de la Combeauté sur la commune du Val d'Ajol.

Conformément à l'article R122-18 du code de l'environnement, vous trouverez ci-joint un rapport qui permettra à vos services de procéder à l'examen, au cas par cas, sur la nécessité de réaliser une évaluation environnementale pour la prescription du plan de prévention du risque inondation de la Combeauté sur la commune du Val d'Ajol.

Le Préfet,



Jean-Pierre CAZENAVE-LACROUX



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
PREFET DES VOSGES

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE  
DES TERRITOIRES**

**SERVICE ENVIRONNEMENT ET  
RISQUES**

## **RAPPORT**

### **Éléments nécessaires à l'évaluation environnementale au cas par cas**

### **pour la réalisation du Plan de Prévention du Risque inondation de la commune du Val d'Ajol**

article R122-18 du Code de l'Environnement

\* \* \*

#### *Avant propos*

*La prescription de la réalisation du Plan de Prévention du risque inondation de la Combeauté et de ses affluents concerne le territoire de la commune du Val d'Ajol.*

*Le PPRi est en conséquence prescrit en tant que document permettant d'avoir une vue cohérente de l'inondabilité de la Combeauté au Val d'Ajol.*

#### **I – Caractéristiques du PPR prescrit :**

##### **Les raisons de la prescription :**

Lors des dernières décennies, plusieurs fortes crues ont montré la vulnérabilité (dégâts matériels, dommages économiques) de la commune du Val d'Ajol vis-à-vis de l'aléa inondation.

Entre 1982 et 2001, la commune du Val d'Ajol a été reconnue 8 fois en état de catastrophes

naturelles pour inondations et coulées de boue (en excluant l'arrêté de 1999 qui correspond à la tempête de 1999).

Les crues les plus marquantes sont celles février 1990, janvier 1995, mai 2000 et décembre 2001. Les principales causes des crues sont des fortes précipitations accompagnées d'un redoux qui ont fait fondre le manteau neigeux.

Cette exposition a incité la Direction Départementale des Territoires à mieux connaître l'aléa et à le cartographier. L'élaboration d'un PPRi permettra à plus long terme de rationaliser également le développement urbain au regard de cette exposition.

#### **Territoire concerné et périmètre du PPRi :**

Le territoire concerné est la commune du Val d'Ajol. Le territoire n'est pas inclus dans un territoire à risques importants d'inondation (TRI) au sens de l'arrêté du 12/12/2012.

Le périmètre du projet de PPRi figure dans la cartographie en annexe 1.

La prescription du PPRn du Val d'Ajol ne sera pas appelée à s'inscrire dans programme d'élaboration plus large impliquant d'autres PPRn.

## **II – Caractéristiques principales de la zone touchée par le PPRi :**

#### **Nature des risques :**

Le phénomène d'inondation concerné est principalement l'inondation par débordement de la Combeauté, d'une partie de ses principaux affluents (notamment le ruisseau de Méreille) et de leurs confluences.

#### **Informations disponibles :**

Une étude hydraulique sur la commune du Val d'Ajol dans le département des Vosges a été réalisée par le bureau d'étude Hydratec en mai 2016.

#### **Population et activités économiques susceptibles d'être impactées :**

Les données de ce chapitre seront connues après inventaire précis des enjeux envoyés pour enquête auprès de la commune. D'ores et déjà, le collège, des commerces et industries ont été inventoriés comme impactés.

#### **Enjeux environnementaux :**

- **Occupation et vocation actuelle des sols :**

Essentiellement rural et touristique.

- **Documents d'urbanisme :**

Le PLU de la commune du Val d'Ajol a été approuvé le 11 septembre 2004.

Ce document n'a pas fait l'objet d'une évaluation environnementale.

#### **Zonages environnementaux sur la commune : (voir annexe 1)**

- ZNIEFF
- Zone Protection Spéciale (Natura 2000)
- Zone Spéciale de Conservation (Natura 2000)
- Espace Naturel Sensible
- Zones potentiellement humides : selon l'étude "inventaire départemental des zones potentiellement humides des Vosges"
- Périmètre de protection de captages AEP
- Présence de faune déterminée et non déterminée
- Présence de flore déterminée
- Présence de flore indéterminée

- Sites classés

### **III -Impact du PPRI :**

Le Plan de Prévention du Risque inondation de la Combeauté et de ses affluents sur le territoire du Val d'Ajol aura un impact indirect, positif sur l'environnement et la santé. Ces objectifs sont les suivants :

- «interdire les implantations humaines dans les zones les plus dangereuses où, quels que soient les aménagements, la sécurité des personnes ne peut être garantie intégralement, et les limiter dans les autres zones inondables »,
- « préserver les capacités d'écoulement et d'expansion des crues pour ne pas aggraver les risques dans les zones situées en amont et en aval »,
- « sauvegarder l'équilibre des milieux dépendants des petites crues et la qualité des paysages souvent remarquables du fait de la proximité de l'eau et du caractère encore naturel des vallées concernées ».

\* \* \*

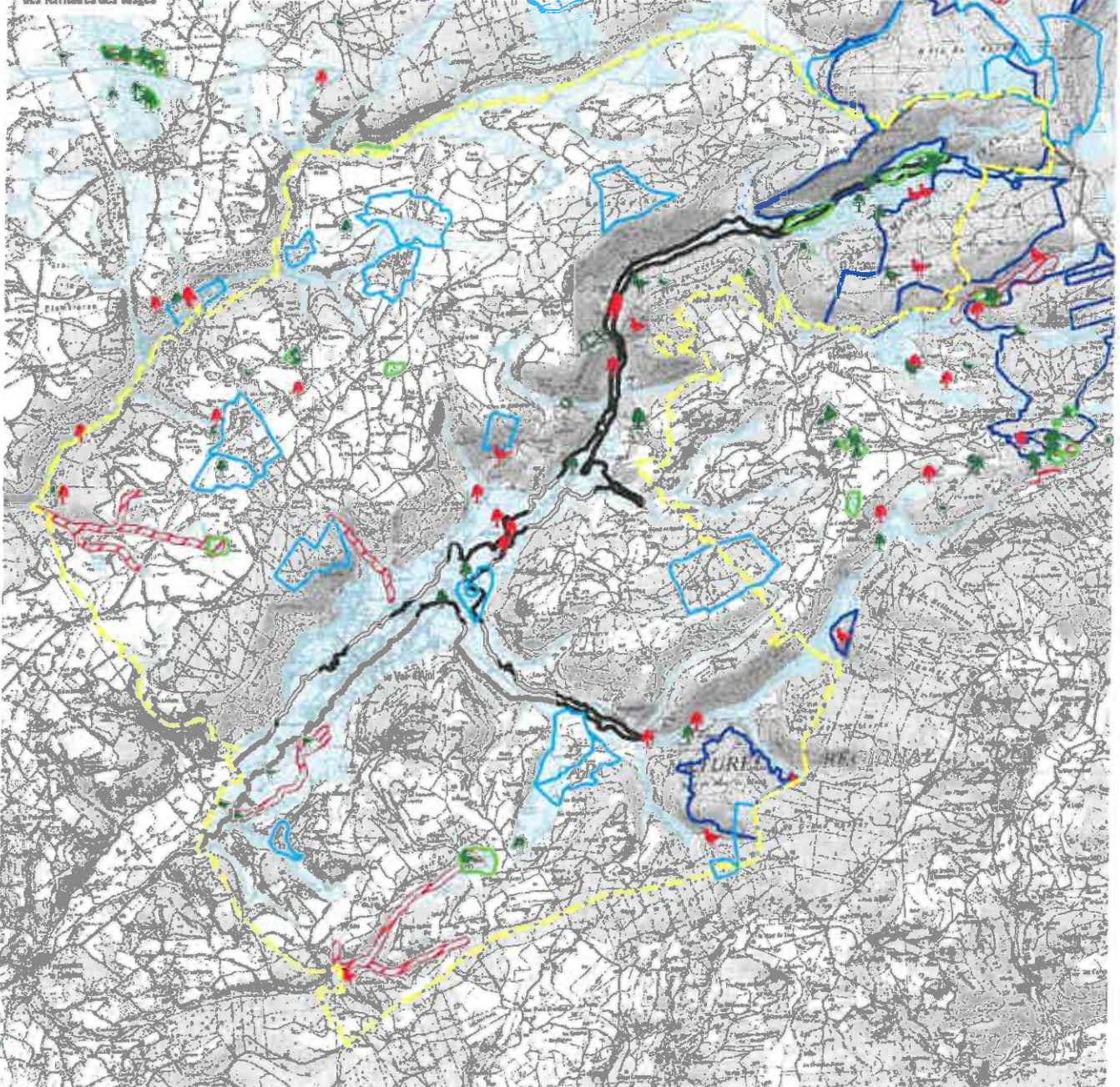
Le Directeur Départemental des Territoires

Yann DACQUAY



# Annexe 1

## Zonages environnementaux commune de Le Val d'Ajol



- |                         |                                     |
|-------------------------|-------------------------------------|
| Périmètre d'étude       | ZNIEFF                              |
| Faune déterminée        | Sites classés                       |
| Faune non déterminée    | ZSC Natura 2000                     |
| Flore déterminée        | ZPS Natura 2000                     |
| Flore non déterminée    | Périmètre protection de captage AEP |
| Espace Naturel Sensible | Zones potentiellement humides       |
|                         | Limite communale                    |

Conception : DDT88 / SER / BPR \_ TV  
Sources : @IGN©

X:/60\_Rivieres/COMBEAUTE/DONNEES\_INTERNES/PPRI\_COMBEAUTE\_VAL\_D\_AJOL/  
ENVIRONNEMENTALE/20160823\_EVAL\_ENVI\_LE\_VAL\_D\_AJOL.qgs  
Date d'impression : jeudi 25 08 2016

